

# Libérer la création

Sans chercher à bouleverser et à remettre systématiquement en cause les règles et les pratiques complexes qui président en France à l'aménagement des territoires, il y a lieu de sortir du zonage et de s'interroger sur la pertinence de ces règles, sur leur valeur de protection mais aussi d'imaginer d'autres modes d'action et de préconiser des expérimentations qui permettront de tester de nouvelles procédures mieux adaptées aux objectifs recherchés, sur la base de performances, d'objectifs ou de niveaux de service préalablement définis.

# 1. Sortir du zonage

- 1.1. Mettre fin au zonage et à la mono-fonctionnalité qui fracturent les territoires et décomposent les vies ; plus de zones industrielles ou d'activité, ni de zones commerciales, ni de zones parc, pour donner plus d'espace aux projets et penser en terme de mutations des tissus ; privilégier un urbanisme de projet.
- 1.2. Passer de la normalisation à la stimulation.
- 1.3. Désenclaver, intégrer à la ville les espaces monofonctionnels.

# 2. Inventer des règles sensibles

- 2.1. Inventer d'autres règles ouvertes à l'aléatoire, à l'assemblage du multiple, qui réactivent des territoires aujourd'hui bloqués par des règlements d'urbanisme obsolètes.
- 2.2. Trouver les cadres, les démarches, les moyens qui permettent la transformation dans la durée, en garantissant la spécificité d'une identité ; évaluer l'interaction entre des réflexions architecturales et urbaines et des stratégies politiques et territoriales sur une longue durée.
- 2.3. Penser en termes de rétablissement des unités géographiques plutôt qu'en termes de périmètres administratifs.
- 2.4. Développer une esthétique de la croissance : faire plus grand, plus beau, plus confortable, plus dense.
- 2.5. Évaluer l'interaction entre des réflexions architecturales et urbaines et des stratégies politiques et territoriales sur une longue durée.
- 2.6. Imaginer des règles sensibles écologiques : garantir de l'espace à l'eau, à la biodiversité et à la végétation.
- 2.7. Imaginer des conditions pour créer de la porosité, garantir la perméabilité et la « traversabilité » des tissus ; des règles pour l'accessibilité, la connectivité, le voisinage, etc.

# 3. Promouvoir la mixité

- 3.1. Rechercher les possibilités de fabriquer de la mixité des activités et de la mixité sociale pour une utilisation plus parcimonieuse du foncier.
- 3.2. Promouvoir de nouvelles possibilités de recyclage des bâtiments : changement d'affectation, adjonctions, superpositions.
- 3.3. Évaluer les changements possibles des enveloppes : retraits, hauteurs, occupation des sols ; expérimenter sur des cas concrets.
- 3.4. Lancer un chantier de réflexion partagée sur l'évaluation comparative des règles urbaines et sur l'évolution règlementaire, la déréglementation, les outils, modes opératoires et pratiques juridiques, politiques, techniques et institutionnels.